



Discussion panel sur l'importance de politiques publiques et de services solides et efficaces et de services pour la protection des droits économiques, sociaux et culturels pour contribuer au relèvement après la pandémie de COVID-19.

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

22 mars 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par la délégation de l'Union européenne.

Ma délégation partage l'analyse formulée dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle la crise sanitaire et les crises sociales et économiques qui en découlent ont exacerbé les inégalités existantes, et ont mis en lumière les conséquences structurelles de décennies de sous-financement des politiques publiques liées aux droits économiques et sociaux.

Une fois de plus, ce sont les pays les plus pauvres, ainsi que les personnes et les groupes les plus vulnérables qui ont été touchés de manière disproportionnée par les conséquences économiques et sociales de cette crise : les femmes, les travailleurs du secteur informel, les travailleurs migrants ou sans papiers.

Afin de réduire ces inégalités, lutter contre la pauvreté et réaliser les droits économiques, sociaux et culturels de tous, il est indispensable que les Etats investissent dans des politiques publiques inclusives et mettent en place des systèmes de protection sociale fondés sur les droits humains.

Le Luxembourg s'engage pour une couverture universelle des soins de santé et pour une approche basée sur la solidarité, la coopération multilatérale et le respect de l'état de droit en réponse à des crises sanitaires mondiales telles que la pandémie de COVID-19. A cette fin, le Luxembourg continue à consacrer 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement

En tant que co-président du *core group* de la résolution sur l'Agenda 2030 et les droits humains, le Luxembourg coopère avec tous les groupes régionaux pour réaliser l'aspiration formulée par le Secrétaire général dans « *Notre Programme Commun* » : le fondement d'un nouveau contrat social, dans le cadre duquel le pouvoir, les ressources et les possibilités seraient mieux partagés, afin de permettre la réalisation des droits humains de tout un chacun.

Je vous remercie.

(300 mots)